

Le Puy-en-Velay, le 10 mai 2022

**Objet : Informations sur la pratique du covoiturage sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay**

Monsieur le Maire, Madame le Maire,

Afin de rendre accessible l'ensemble du territoire et dans un contexte de transition énergétique, les différentes formes de mutualisation de la voiture et notamment la promotion du covoiturage, s'imposent comme une solution pérenne.

Mobilité-en-Velay

Consciente des impacts négatifs de la voiture individuelle, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay développe depuis plusieurs années une politique de mobilité en faveur des moyens de déplacements alternatifs à l'autosolisme et favorise la pratique du covoiturage.

Affaire suivie par :  
Chloé BALARD

Pour cela, elle aménage, agrandit et/ou crée de nouvelles aires de covoiturage chaque année. Leur fréquentation ainsi que la multiplication d'aires de covoiturage « informelles » conduisent la collectivité à poursuivre ce chemin pour accompagner les covoitureurs habituels et inciter les nouveaux à favoriser ce mode de déplacement. A terme, l'agglomération souhaite mailler le territoire en implantant des aires de covoiturage à proximité des grands axes quotidiennement fréquentés et au croisement de lieux ou nœuds stratégiques.

Tél : 04 43 18 00 34  
06 49 20 14 67  
[chloe.balard@lepuyenvelay.fr](mailto:chloe.balard@lepuyenvelay.fr)

La forte hausse actuelle du tarif des carburants profite aujourd'hui à la pratique du covoiturage ponctuel et du quotidien. Cette pratique est très souvent informelle, mais peut être facilitée par des applications de mise en relation.

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est partenaire de la plateforme de covoiturage Mov'ici qui est développée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et qui permet aux usagers de partager leurs trajets quotidiens (ou ponctuels).

La plateforme Mov'ici est sans frais pour les usagers, accessible sur l'ensemble du territoire régional et propose :

- Une application mobile qui permet d'accéder facilement au site et qui propose du covoiturage en temps réel : chaque passager ou conducteur peut voir en instantané les covoiturations possibles sur leur trajet et se mettre en contact avec eux en créant préalablement un compte.
- La création de communautés de covoitureurs pour faciliter leur information.
- La possibilité pour les organisateurs d'évènements sportifs et culturels de publier leurs évènements sur Mov'ici pour organiser le covoiturage des participants.
- La possibilité d'obtenir des justificatifs de ses trajets en covoiturage
- Le paiement en ligne
- Un programme de fidélité pour gagner des bons cadeaux.

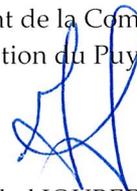
Aussi, je vous invite à prendre connaissance de cette plateforme et à promouvoir cette dernière sur votre commune pour favoriser ce mode de déplacement pertinent sur nos territoires.

Vous trouverez en complément de ce courrier un document reprenant l'ensemble des aires de covoiturage officielles disponibles sur le territoire de l'agglomération à ce jour.

Mes services restent à votre entière disposition pour de plus amples informations sur le sujet.

Je vous remercie vivement pour votre attention et vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, Madame le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,



Michel JOUBERT